

M. Prittie: Monsieur le président, je profite de l'étude de ce crédit pour parler du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Le député d'Oxford a déploré l'orientation des nouvelles à Radio-Canada et le chef de mon parti, le député de Burnaby-Coquitlam, a lui aussi effleuré ce sujet lors du débat suscité par l'incident du 19 février. Je ne veux pas m'étendre là-dessus car Radio-Canada a été confiée à une nouvelle administration et il convient que les députés donnent au nouveau président et au vice-président exécutif le temps de prendre en mains leurs responsabilités et d'apporter les réformes qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de la Société. Je m'abstiendrai donc pour le moment d'ajouter quoi que ce soit au sujet de Radio-Canada.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion a déjà reçu la sanction royale et j'espère qu'on ne tardera pas à nommer les membres de l'organisme de réglementation, le président, le vice-président et les autres membres du Conseil canadien de la radio-télévision. Les choses ont traîné en longueur pendant des années dans le domaine de la radiodiffusion: on a d'abord eu le rapport Fowler puis le Livre blanc sur la radiodiffusion qui a été ensuite étudié par le comité et enfin, la loi elle-même a suscité un long débat.

Il a fallu beaucoup de temps au gouvernement pour choisir les dirigeants de Radio-Canada.

• (8.10 p.m.)

Sauf erreur, certains ont refusé le poste. Espérons que le gouvernement ne sera pas aussi lent à recruter du personnel pour le nouvel organisme de réglementation car celui-ci aura une tâche très importante. Il devra assurer le contrôle des émissions de radio et de télévision au Canada. Il lui faudra s'attaquer à nombre de problèmes très importants et le plus tôt sera le mieux.

J'aimerais évoquer aussi certains points qu'il y aura lieu d'envisager très prochainement. Nous avons fait de très fortes instances auprès du comité de la radiodiffusion au sujet de l'emploi de talents canadiens. Il faudrait réellement s'en occuper bientôt. Mois après mois les artistes canadiens, les comédiens, les écrivains et les réalisateurs émigrent aux États-Unis ou au Royaume-Uni. Si l'on tolère cette situation pendant encore un an ou deux, l'exode des talents aura siphonné ceux qui auraient pu assurer le service de radiodiffusion voulu.

Une autre question traitée en ce moment par le comité de la radiodiffusion est celle de la télévision éducative. Nous entendons beaucoup discuter la question de savoir si celle-ci doit être relayée sur les ondes de très haute fréquence ou d'ultra-haute fréquence. Un assez grand nombre des groupes entendus par le comité, conseillait d'équiper les récepteurs de télévision canadiens en vue de la réception des canaux d'ultra-haute fréquence. Ils ne le sont pas encore. Il y a plus de deux ans, j'ai présenté un bill d'initiative parlementaire à ce sujet. La nouvelle loi contient une disposition permettant à l'organisme de réglementation d'obliger les fabricants et importateurs canadiens à munir tous les récepteurs de télévision du dispositif permettant de recevoir les canaux d'ultra-haute fréquence. Je dis cela parce qu'on fabrique encore des appareils récepteurs dépourvus de ce dispositif. Effectivement, la plupart des récepteurs fabriqués au Canada ne sont pas encore munis de cet accessoire qui deviendra indispensable le jour où nous aurons la télévision éducative. Au train où nous allons, je ne sais trop quand ce jour luira. J'insiste donc simplement pour que le gouvernement recrute sans trop tarder les compétences nécessaires à la constitution de l'équipe du Conseil de la radio et de la télévision. Le Conseil a devant lui des travaux fort importants. Comme on a tout dit à propos de la radiodiffusion au cours des débats du mois passé, je me bornerai à quelques remarques.

M. Barnett: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avant de poursuivre l'étude des crédits, pourrais-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quel membre du cabinet est chargé ce soir de présenter les demandes de crédits. Le président du Conseil du Trésor a assumé la tâche plusieurs fois, mais ce soir c'est peut-être le ministre d'État, assis sur la première banquette. Il semble toujours être là quand une crise est sur le point d'éclater.

M. Béchard: Monsieur le président, je prends note des instances présentées par les députés au sujet de ces crédits supplémentaires en l'absence du secrétaire d'État, qui sera de retour dans la soirée.

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, j'ai été heureux d'entendre l'honorable député de Bonaventure (M. Béchard) nous dire qu'il assumait la responsabilité d'écouter les questions